



Groupement Hospitalier de Territoire
GH Fondation Vallée - Paul Guiraud
EPS Erasme

Admission

Quelle que soit votre situation, les secrétaires médicales du service sont à votre disposition pour vous renseigner ou vous aider dans vos formalités administratives. Le coût de votre hospitalisation peut-être élevés en fonction de votre situation. Si vous avez une couverture sociale, ces frais peuvent être pris en charge.

Un certain nombre de documents vous sont nécessaires pour constituer votre dossier d'admission :

- Une pièce d'identité ou titre de séjour,

Si vous êtes assuré social ou bénéficiaire de la CSS :

- Votre carte vitale, l'attestation de votre carte vitale ou l'attestation de CSS (Complémentaire Santé Solidaire) anciennement CMUC, ou encore votre attestation AME (Aide Médicale d'Etat) en cours de validité,

Si vous n'êtes pas assuré social ou si vous ne pouvez pas payer la totalité des frais de séjour :

- Veuillez vous rapprocher de votre assistante sociale ou du service des frais de séjour.

N'oubliez pas...

De vous munir des informations médicales en votre possession, de prévenir, si vous le souhaitez, votre employeur. Un bulletin de situation vous permettra de lui confirmer votre hospitalisation. Demandez-le au service des admissions. En cas d'hospitalisation longue, ce document est à renouveler tous les 14 jours.

A votre arrivée dans l'unité de soins

Vous êtes accueilli par un membre de l'équipe soignante qui veille à votre installation et vous présente les locaux. Vous serez reçu par un médecin qui définira, avec vous, les modalités de votre prise en charge. N'oubliez pas de l'informer sur les éléments concernant votre état de santé, vos traitements en cours, ...

Le personnel de l'unité de soins vous fournira des renseignements concernant le déroulement de votre séjour.

[En savoir plus sur vos droits en tant que patient.](#)